

INVENTAIRE GÉNÉRAL
DES
RICHESSES D'ART
DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE

2

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES
ET PROVENANT DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT et C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Tous droits réservés

INVENTAIRE GÉNÉRAL
DES
RICHESSES D'ART DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE

Les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juillet 1886.

À
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

INVENTAIRE GÉNÉRAL
DES
RICHESSES D'ART
DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES
ET PROVENANT DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Tous droits réservés

À

Le premier volume des *Archives du Musée des Monuments français* portait à sa dernière page cet avis : « La suite des *Archives du Musée des Monuments français*, en préparation, contiendra notamment les listes des tableaux et des objets d'art confiés à Lenoir pendant la période révolutionnaire, et plus tard réclamés par le Louvre. »

Le simple examen du présent volume permet de constater que le cadre du supplément annoncé s'est singulièrement agrandi. Comment ces additions ont-elles atteint un si large développement ? Pour l'expliquer, il suffira d'exposer en peu de mots les diverses phases que la publication a traversées.

Décidée en principe par la Commission de l'*Inventaire des Richesses d'Art* dans la séance du 22 décembre 1876, elle fut, dès l'origine, confiée à M. Albert Lenoir, à qui cette tâche revenait naturellement. M. Albert Lenoir ne tenait-il pas directement de son père les renseignements de toute nature qu'il s'agissait de coordonner, de mettre en lumière ? Il se mit immédiatement à l'œuvre. Les papiers de famille par lui conservés contenaient les principaux éléments du travail projeté. Le plan primitif comportait deux parties distinctes : d'abord, une Introduction préliminaire avec le récit des vicissitudes du Musée racontées par les pièces elles-mêmes, c'est-à-dire par les actes administratifs, correspondances, arrêtés ministériels, auxquels l'établissement avait dû sa naissance, et ensuite sa dispersion. En second lieu, un Catalogue complet des monuments et objets d'art qui avaient fait partie du Musée ou l'avaient seu-